



**ALLOCUTION DE  
SON EXCELLENCE MADAME JULIA DOLLY JOINER  
COMMISSAIRE AUX AFFAIRES POLITIQUES  
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

**A**

**LA CONFERENCE REGIONALE SUR L'IMPUNITE, LA  
JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE DE  
L'OUEST**

*A l'occasion du 10ème Anniversaire du Protocole de la Démocratie  
et de Bonne Gouvernance de la CEDEAO*

**BAMAHO, MALI - 2 au 5 décembre 2011**

**Monsieur le Président de la République du Mali**

**Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest**

**Madame le Haut Commissaire Adjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme**

**Madame le Président de la Cour de la CEDEAO, représentant le Président de la CEDEAO**

**Mesdames et Messieurs les Ministres**

**Honorable Invités en vos titres, grades et qualités respectifs**

**Distingués participants**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est un réel plaisir pour moi d'être parmi vous à l'occasion de cette Conférence régionale sur l'impunité, la justice et les droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest, organisée dans le contexte de la célébration du 10<sup>ème</sup> Anniversaire du Protocole de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance de la CEDEAO.

Permettez-moi avant toutes choses de remercier Son Excellence Monsieur Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, le Gouvernement et le Peuple maliens pour avoir accepté d'abriter les travaux de cette Conférence et pour la généreuse hospitalité dont ils nous ont fait bénéficier. Nous y voyons l'illustration de l'engagement sans cesse renouvelé des autorités maliennes de s'investir résolument pour une paix et un développement durable et harmonieux sur notre continent et en particulier dans la sous région d'Afrique de l'Ouest, basés sur l'équité, la justice, la bonne gouvernance et l'Etat de droit.

La présence en ces lieux d'éminentes personnalités, de représentants des institutions régionales et internationales, de la presse et de la société civile, témoigne de l'intérêt que les uns et les autres et leurs institutions respectives, accordent à la question de l'impunité, de la justice, de la promotion et de la protection des droits de l'Homme dans la région d'Afrique de l'Ouest. La détermination qui nous anime aujourd'hui, traduit fondamentalement nos aspirations profondes à créer pour cette région, un espace propice de paix, de justice, d'équité et de développement, dont l'objectif ultime demeure le bien être des populations.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

On ne saurait parler de justice sans récuser l'impunité qui est une négation des valeurs d'équité et de légalité. Tout comme on ne saurait parler de justice sans une évocation des notions des droits de l'Homme qui en constituent le baromètre et sans lesquelles, elle serait vidée de son sens.

Le présent atelier offre aux participants, l'occasion d'examiner en profondeur et à la lumière du cadre normatif en vigueur, les pratiques positives issues de nos traditions et les défis qui, de plus en plus grands, s'imposent à notre quotidien d'Africains, afin d'explorer la meilleure voie à suivre pour combiner le besoin de la lutte contre l'impunité et le devoir de promotion de la paix et de la sécurité dans la sous région. L'engagement à cet effet de l'Union Africaine demeure constant. Il me plait, à cet égard, de rappeler ici l'apport décisif de l'organisation continentale à travers notamment l'encrage du principe de l'impunité dans son Acte constitutif et ses autres instruments juridiques ainsi que les mécanismes institutionnels et opérationnels pertinents qu'elle a mis en place pour lutter énergiquement et efficacement contre l'impunité sous toutes ses formes sur le continent africain.

Le sous thème de cet atelier qui est une interrogation sur le rôle de la justice dans la prévention, le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité pour un développement harmonieux en Afrique de l'Ouest, traduit combien un équilibre social fondé sur la justice et l'équité constitue un gage pour la paix et un socle pour le développement durable. Ceci est d'autant plus vrai que le déséquilibre consécutif à une justice non ou mal rendue, voire un déni de justice, est à la base de nombreux conflits locaux qui peuvent parfois prendre une proportion nationale, voire régionale. Les thèmes axés sur la justice transitionnelle et ses mécanismes, l'administration de la justice et la justice traditionnelle, offriront aux participants, l'occasion de souligner, une fois de plus, l'importance des notions de réparation, de vérité, de protection des victimes et d'une bonne administration de la justice dont le fondement est constitué par les lois et les règlements.

En organisant cet atelier, le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies entend, avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté Economique et de Développement des Etats d'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires, renforcer le processus engagé depuis 1999, en vue de créer les conditions requises pour plus de justice pour les populations de la région de l'Afrique de l'Ouest ainsi que pour la consolidation de la paix et la sécurité dans la région. Il s'agit là, d'un modèle de partenariat innovant permettant de créer une parfaite synergie dans les initiatives et dans les actions pour le bien des peuples.

### **Mesdames et Messieurs, Chers participants,**

Les récentes évolutions générés par le vent des mouvements populaires qui ont agité le ciel d'Afrique et du Moyen orient, nous instruisent d'intégrer dans nos différentes élaborations, nos décisions et nos orientations stratégiques, les notions de justice, d'équité, de liberté et de légalité, quatre principaux fondements des droits l'Homme, afin d'établir la nécessaire harmonie entre nos engagements et les aspirations de nos peuples, pour la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier.

Le Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la bonne gouvernance est, sans conteste, une réponse appropriée pour préserver la culture démocratique dans cette sous région du continent, car au-delà de condamner les pratiques anticonstitutionnelles et de mauvaise gouvernance, elle fait la promotion des valeurs de paix, de démocratie participative, de transparence, de solidarité et d'intégration. Elle définit le cadre de la

mise en œuvre d'initiatives de développement intégré de l'Homme en mettant un accent particulier sur sa dignité.

La signature en mai 1999, d'un Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Résolution des Conflits, de Paix et Sécurité ainsi que du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance, marque elle aussi l'engagement de la CEDEAO appuyée par ses partenaires (Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation Internationale de la Francophonie, Union Africaine), à renforcer son cadre légal et institutionnel pour la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance dans son espace.

L'adhésion effective des Etats membres à la promotion du Protocole est hautement souhaitée. Il s'agit d'aller au delà d'une simple ratification, pour intégrer lesdits principes dans les législations nationales et de prendre des mesures concrètes pour leur mise en œuvre. Il s'agit aussi d'aller au-delà de la promotion de la gouvernance économique et politique pour prendre des initiatives dans le domaine de la prévention, notamment des conflits, de la consolidation de la paix et la sécurité, ainsi que la création d'un environnement favorable au développement socio-économique. Certes, la lutte contre l'impunité constitue l'un des facteurs fondamentaux au renforcement des capacités de l'Etat et ce, à travers la sacralisation du respect des droits de l'Homme aussi bien chez les gouvernants que les gouvernés, ce qui ouvre des perspectives illimitées à la libre initiative et la créativité, sources de toute richesse spirituelle et matérielle.

Je sais que les défis sont grands, notamment pour les Etats qui ont été confrontés aux épreuves imposées par de longues années de conflits et de guerres civiles, ou qui sont victimes des soubresauts politiques et socio-économiques.

Fort heureusement, il existe une lueur d'espoir qui est suscitée par la détermination des Etats de la sous région à lutter énergiquement pour l'éradication de ces défis. La création du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone et de la Cour de Justice de la CEDEAO témoignent de cette volonté des dirigeants de la région de lutter effectivement contre l'impunité.

### **Mesdames et Messieurs,**

La présence des partenaires de la CEDEAO aux présentes assises est la preuve d'un engagement collectif de plus en plus grand en vue d'appuyer le processus mis en route. Je suis convaincue que nous mettrons à profit ces trois (3) jours de réunions pour aller au fond des choses et identifier les meilleurs moyens pour promouvoir la justice, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Je suis pour ma part rassurée par le profil des intervenants, des hommes de grandes valeurs et d'expériences, qui constitue l'un des atouts majeurs de cet atelier. Leur présence témoigne de l'intérêt qu'ils portent à la vulgarisation du Protocole sur la Démocratie et la Gouvernance. Leurs apports permettront d'explorer toutes les voies possibles susceptibles de conduire à une meilleure compréhension du Protocole, en vue d'une bonne administration de la justice dans la région, soucieuse du respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit.

La CEDEAO a toujours été, dans les domaines de la promotion et de la défense des droits de la personne et surtout de la lutte pour la démocratie et l'instauration de l'Etat de droit sur le continent, une importante source d'inspiration pour l'Union Africaine. Ce n'est pas un hasard si, quelques années après l'adoption du Protocole sur la Démocratie et la Gouvernance, notre organisation continentale a jugé nécessaire de se doter d'une Charte de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance à l'effet de « promouvoir l'adhésion de chaque Etat partie aux valeurs et principes universels de la démocratie et au respect des droits de l'Homme ».

L'Union Africaine ne ménagera aucun effort, pour appuyer les initiatives en cours, ce d'autant qu'elles s'inscrivent dans le droit fil des actions de l'organisation continentale visant à promouvoir ces valeurs qu'elle considère comme étant aujourd'hui partagées par tous les Africains.

Ces valeurs partagées ont, du reste, fait l'objet d'une attention particulière de la part des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont décidé d'en faire le thème du Sommet de janvier 2011. La mise en œuvre de ce troisième pilier du Plan stratégique de la Commission pour l'exercice en cours a permis dès lors, de lancer plusieurs chantiers dont l'Architecture africaine de la Gouvernance, la Stratégie africaine des droits de l'Homme, et l'amélioration de l'Assistance de l'Union Africaine dans le domaine des élections. Le lancement de ces chantiers s'accompagne d'élaborations normatives visant à codifier et à assainir le champ d'intervention de l'Union Africaine dans le domaine de la gouvernance, de la démocratie, des droits de l'Homme, des services publics, de la lutte contre la corruption, la gouvernance locale, ... autant d'initiatives qui, comme vous pouvez vous en rendre compte, cadrent parfaitement avec l'objectif de cet atelier et qui sont de nature à renforcer les missions de la CEDEAO, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Haut Commissariat aux droits de l'Homme dans les domaines susmentionnés.

Je suis convaincue qu'ensemble, nous réussissons le pari de faire de la Région ouest africaine un espace de justice et de paix d'où seront bannis l'impunité, la mauvaise gouvernance et le non respect des droits de l'Homme.

**Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,** je ne saurais terminer mes propos sans adresser mes remerciements aux initiateurs de cette consultation et à tous ceux qui ont travaillé d'arrache pied à sa réalisation. Je suis persuadée que la Déclaration et la Feuille de Route qui vont sanctionner nos travaux, nous serviront de repère sur le chemin de la consolidation de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit pour que vive la justice et que soient surmontés les écueils inhérents à l'impunité et aux violations des droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest et sur notre continent.

Je vous souhaite de bonnes délibérations et vous remercie de votre aimable attention.